



**Lettre d'information académique** - Lundi 30 juin 2025

## Des examens en mode canicule, les interventions du SNES-FSU, le point sur les droits des personnels

Malgré les épisodes caniculaires qui se multiplient, la période d'examens se déroule toujours dans l'impréparation la plus complète pour faire face au risque de santé.

Le [communiqué de presse](#) de la Ministre de l'Education Nationale et les [recommandations aux chef-fes d'établissement](#) au sujet de la fin d'année dans les établissements scolaires en situation de canicule, relaient des évidences et ne présentent pas de mesures suffisantes pour la protection des personnels et des élèves.

Seule mesure concrète, à force d'insistance du SNES-FSU, la Ministre s'est adressée aux Recteur-ices ce matin pour les informer que « **Concernant les corrections des épreuves écrites en établissement, la plus grande souplesse est attendue : mobilisation des correcteurs aux heures les moins chaudes, étalement possible sur deux jours ou plus selon les situations locales.** »

### Dans l'académie

#### DNB

Interrogée par la section académique du SNES-FSU ce matin, la Division des Examens et Concours confirme la possibilité d'adapter le temps de travail pour les corrections du DNB, pour les personnels qui le souhaitent, en organisant la correction sur les matinées du 1er et du 2 juillet de façon à être moins exposé-e à la chaleur. Du fait des conditions de travail particulièrement pénible, si les chef-fes de centre n'acceptaient pas ces demandes, et persistaient à demander la correction de l'ensemble des copies sur la journée du mardi, prenez contact avec le SNES-FSU ([permanence@bordeaux.snes.edu](mailto:permanence@bordeaux.snes.edu) - tél. 05.57.81.62.40 du lundi au vendredi de 14h à 17h).

#### EAF et grand oral

Pour la DEC, il n'y a pas de marges de manœuvre sur les épreuves orales du bac. Il est impossible de convoquer des candidat-es pour un autre jour et chacun-e est donc tenu de faire passer quotidiennement le nombre de candidat-es imparti. Il faut donc demander des changements de salle si nécessaire, éventuellement entre le matin et l'après-midi, pour limiter au maximum l'exposition à la chaleur. Les salles de l'administration peuvent également être mobilisées. Les consignes ministérielles et rectorales mettent en avant la nécessité de l'accès à des points d'eau potable et fraîche ([décret N° 2025-482 du 27 mai 2025](#)), tout au long de la journée. Il faut donc exiger des pauses régulières.

### Les droits des personnels face aux risques

Les risques pour la santé en cas de forte chaleur sont réels et l'employeur est responsable de la santé au travail.

#### Les actions à votre disposition sont les suivantes

=> en cas d'exposition à des températures dépassant 30 degrés dans les salles, **réaction d'une fiche sur le Registre Santé Sécurité au Travail** (il est dématérialisé dans notre académie et accessible par le portail Arena) avec copie à la section

=> en cas d'exposition à des températures dépassant 32 degrés, **droit d'alerte danger grave et imminent**, avec droit de retrait pour les situations les plus extrêmes (femmes enceintes, personnels vulnérables)

On informe l'autorité administrative en la personne du ou de la chef-fe de centre d'une exposition à un danger grave et imminent ainsi que, parallèlement, la formation spécialisée santé sécurité conditions de travail départementale. Des mesures immédiates pour mettre fin au danger doivent être prises.

**NB** : en cas d'exercice du droit de retrait, il ne s'agit pas de quitter l'établissement mais de se mettre à l'abri dans un lieu moins exposé et sans mettre les élèves en danger en les laissant exposé-es à l'extérieur ou dans un couloir.

Informez la section académique du SNES-FSU : [permanence@bordeaux.snes.edu](mailto:permanence@bordeaux.snes.edu) ou 0557816240 ou la section départementale.

- **Dordogne** | section départementale SNES : [snes24@bordeaux.snes.edu](mailto:snes24@bordeaux.snes.edu) | F3SCT départementale : [fs24@ac-bordeaux.fr](mailto:fs24@ac-bordeaux.fr) |
- **Gironde** | section départementale SNES : [s2gironde@bordeaux.snes.edu](mailto:s2gironde@bordeaux.snes.edu) | F3SCT départementale : [FSST33@ac-bordeaux.fr](mailto:FSST33@ac-bordeaux.fr) |
- **Landes** | section départementale SNES : [snes40@bordeaux.snes.edu](mailto:snes40@bordeaux.snes.edu) | F3SCT départementale : [FS40@ac-bordeaux.fr](mailto:FS40@ac-bordeaux.fr) |
- **Lot-et-Garonne** | section départementale SNES : [snes47@bordeaux.snes.edu](mailto:snes47@bordeaux.snes.edu) | F3SCT départementale : [secretaire.f3sct47@ac-bordeaux.fr](mailto:secretaire.f3sct47@ac-bordeaux.fr) |
- **Pyrénées-Atlantiques** | section départementale SNES : [snes64@bordeaux.snes.edu](mailto:snes64@bordeaux.snes.edu) | F3SCT départementale : [FS64@ac-bordeaux.fr](mailto:FS64@ac-bordeaux.fr) |

Pour des informations complémentaires consultez les articles du SNES-FSU :

- [Canicule vos droits, nos interventions](#)
- [Le droit de retrait](#)

Adhérer au SNES-FSU

Si vous ne pouvez pas lire cet e-mail, [veuillez le consulter en ligne](#)

SNES-FSU section académique de Bordeaux  
138 rue de Pessac 33000 Bordeaux  
<https://www.bordeaux.snes.edu/>  
[s3bor@snes.edu](mailto:s3bor@snes.edu)